

## Compte Rendu réunion du Conseil municipal de LORLANGES

9 octobre 2012

### • DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption et décide de laisser libre à la vente le bien situé au lieu dit «Volviges», section ZD n° 101 d'une superficie de 6 257 m<sup>2</sup>.

### • SIGNATURE DE LA CHARTE NATURA 2000 SUR LE LAC DE LORLANGES

Les parcelles ZB 17, ZC 1, ZC 2 et ZC 3, appartenant à la commune de Lorlanges, situées au niveau du Lac peuvent être engagées dans la charte NATURA 2000 ;

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'engagement des parcelles citées précédemment dans la charte Natura 2000 du site « Lacs d'Espalem et de Lorlanges ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet engagement.

### • NOMINATION DES RUES DU BOURG DE LORLANGES

La nomination des rues nécessite un travail de réflexion approfondie afin de conserver l'identité historique du bourg, pour cela une première réunion avec le personnel de La Poste est fixée au mardi 13 novembre.

### • TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE PLOMBERIE BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise COURTEIX pour un montant HT de 777.94 € concernant des travaux à réaliser au logement C, à la salle Mataluit et à la salle au dessus de la mairie.